



Solidarité Paysans Basse-Normandie

6 rue des Roquemonts

14053 CAEN cedex 4

☎ 02 31 47 22 13

☎ 02 31 47 22 60

✉ solidarite.paysansbn@cra-normandie.fr

36 rue du Docteur Leturc

50000 ST LO

☎ 09 61 44 45 38

☎ 02 33 56 56 63

✉ spbn-stlo@orange.fr

Le Fil de la Solidarité n°5 – juin 2011

Edito

Le premier semestre 2011 s'achève avec l'empreinte de deux événements très marquants dans le monde:

Le soulèvement des peuples arabes marque l'espoir d'une démocratie. Plusieurs conditions ont été réunies pour aller dans cette voie. Il fallait sans doute y croire très fort et s'en donner les moyens, vaincre ses peurs pour que le rêve devienne réalité. Maintenant, il faut construire, reconstruire avec les peuples, nous souhaitons l'aboutissement de ce grand chantier pour plus de liberté au sens large.

Ailleurs sur la planète, c'est le cauchemar qui domine brisant toute une population. Cette partie du Japon est sans doute meurtrie pour longtemps. Tremblement de terre suivi d'une vague géante et d'un accident nucléaire vont modifier bien des certitudes. Le déchainement des éléments naturels conjugué à la main de l'homme dans ses dérives possibles, conduit à nous interroger sur des choix, des technologies à haut risque pour l'avenir de l'humanité.

Ces deux événements qui s'entrechoquent dans l'actualité nous rappellent notre interdépendance. Terre et mer peuvent être polluées, contaminant toute vie, il reste sans doute un chemin où l'intelligence et la raison restent possibles. Peut-être pouvons nous espérer que ces alertes conduisent à aller dans cette voie. Ces quelques lignes ne vous ont rien appris que vous ne sachiez, grâce aux médias, à vos lectures et réflexions. A l'heure où une sécheresse sévit depuis quelques mois ici et ailleurs, l'éloignement des phénomènes semble hors sujet et pourtant c'est tout cela que nous devons affronter: le global et le local. Ce 5 juin, à l'heure où j'achève cet éditto, la pluie arrive tout doucement, laissant entrevoir un répit, une sorte de bouffée d'air tant attendue.

Je terminerais par les AG. Modestement, au plan régional, l'AG de Durcet le 5 avril a été l'occasion de faire le bilan d'activité fructueuse. Le documentaire « Terre d'entraide » a été le support des échanges de l'après-midi. Le travail de l'association y est présenté de façon pédagogique. Les ressorts et les limites des accompagnements y sont mis en évidence face à la complexité des situations rencontrées.

L'AG nationale s'est déroulée dans le Limousin, les 19 et 20 avril. Ces deux journées studieuses ont permis des échanges sur les pratiques d'accompagnement autour des aspects psychologiques. En agriculture comme ailleurs, une course aux finalités contestables conduit à marginaliser les personnes. Pour y faire face, il faut mobiliser d'importants moyens humains et financiers. Les équipes salariées et bénévoles sont à pied d'œuvre mais attendent encore la véritable reconnaissance de leur travail. Il y a une urgence sur le terrain pour laquelle les responsables politiques doivent s'engager concrètement et dans la durée.

Ce Fil de la Solidarité n°5 participe à rendre compte de l'action de SPBN. Pour nourrir nos débats et réflexions, un article de votre part est le bienvenu, si vous le souhaitez.

Jean-Luc Fouyer, Président de SPBN

Chèque conseil agricole de la Région Basse-Normandie

Il s'agit d'une nouvelle aide mise en place par la Région dont l'objectif est d'accompagner les agriculteurs dans leurs réflexions pour tendre vers un système d'exploitation agricole plus durable, sur les thématiques suivantes:

- réduction des coûts de production
- augmentation de la valeur ajoutée des produits
- conversion vers l'agriculture biologique.

Il s'adresse à tous les agriculteurs individuels ou en société. La subvention est versée sur la base d'un taux maximum de 80% de la prestation de conseil, dans la limite d'un plafond de 800€ par exploitation. La prestation doit être assurée par un organisme préalablement agréé par la Région.

Pour connaître la liste des organismes agréés, obtenir le formulaire de demande d'aide, rendez-vous sur le site www.cr-basse-normandie.fr, rubrique « aides régionales ». D'autres aides à destination des agriculteurs sont également présentées (aménagement des prairies, ...).

AG 2011 de SPBN

Une quarantaine de bénévoles, personnes accompagnées, sympathisants et partenaires se sont réunis à Durcet, le 5 avril dernier, pour l'AG de l'association.

La présentation des différents rapports rend compte d'une activité dense et accrue en 2010 : multiplication du nombre d'accompagnements, progression de la reconnaissance de SPBN par nos différents partenaires, forte mobilisation des bénévoles et augmentation du temps de travail salarié.

Cela témoigne de la démarche ambitieuse engagée par SPBN : « Remettre les hommes debout » dans un contexte de mutation du monde agricole.

L'après-midi, suite à l'annulation tardive de l'intervention de S. Pasquier, nous avons pu voir ou revoir le film « Terres d'entraide » de P. Viron, réalisé en collaboration avec SP Rhône Alpes.

Ce film confirme que quelque soit la région ou la production agricole, les personnes accompagnées par SP sont confrontées aux mêmes difficultés :

difficultés financières, problèmes de santé, ... Et que l'accompagnement est essentiel pour permettre le redressement professionnel et personnel de ces personnes.



Lors du débat qui a suivi la diffusion du documentaire, nous avons échangé sur nos pratiques respectives avec Rémy Viot, Président de SP Mayenne : formations, accompagnement en procédure collective, ... Cette riche journée s'est terminée dans la convivialité autour d'un verre de la solidarité.

AG 2011 de SOS Agriculteurs 50, par Michel Fleury

S.O.S Agriculteurs 50 a tenu son AG le samedi 7 mai au CFA de Coutances. Une trentaine de personnes s'était déplacée pour manifester sa solidarité avec les objectifs de l'association.

Ce fut l'occasion pour le président, Jean Tesson, de rappeler l'augmentation du nombre des accompagnements effectués en 2010 par les 19 bénévoles et les deux salariées de l'association:

67 agriculteurs et leurs familles ont fait l'objet d'un suivi et parmi eux 41 correspondent à des nouveaux appels. Cette évolution est préoccupante et concerne souvent « des jeunes qui ont beaucoup investi et qui se retrouvent avec de très lourdes dettes ».



L'invité du jour était Fabrice Bouin, le président de la FRCIVAM de Basse-Normandie. Il nous a rapidement présenté les objectifs de son réseau d'exploitants qui s'articulent autour de trois axes: « désintensification » des systèmes, promotion de l'agriculture durable et sensibilisation à la biodiversité. Son intervention visait à nous démontrer qu'il est largement possible de gagner sa vie avec « une agriculture autonome et économe en intrants qui soit socialement équitable, économiquement rentable et écologiquement responsable ».

Les différents exposés ont été suivis par un échange avec les participants et Jean Tesson a profité de la présence d'élus pour les alerter sur une disparité qui est souvent rencontrée au niveau de **l'accès au RSA pour les agriculteurs au forfait**. Ces derniers en sont pratiquement tous exclus alors qu'ils n'ont pas de revenus. « On a constaté que, dans d'autres départements, des conseils généraux ont apporté des critères différents. Si on pouvait avancer sur le terrain, ça rendrait bien service. »

L'assemblée s'est terminée par le traditionnel pot de la solidarité qui a également permis à chacun de trinquer avec Paul Lemaigen. Ce dernier a en effet décidé d'arrêter après 20 ans de bénévolat au sein de l'association. C'est Daniel Lecaplain, ancien président, qui s'est chargé de le remercier pour « **tout le travail** » accompli depuis la création de S.O.S Agriculteurs 50. Paul Lemaigen est un des pionniers de l'association: « **On était une douzaine à ce moment là** ». Il faisait preuve de beaucoup de diplomatie et s'appliquait à « **ne jamais mélanger les couleurs politiques ou syndicales** » et « **rester calme dans les dossiers très compliqués** ». Il était particulièrement efficace pour solliciter des cotisations auprès de toutes les personnes rencontrées et impliquées de près ou de loin dans les dossiers traités.

Ses collègues ont tous été sensibles à sa grande discrétion et à son côté attentionné vis à vis de chacun. Ils lui souhaitent de partager encore de nombreuses années de bonheur avec son épouse tout en apportant les meilleurs soins au rosier qui lui a été offert.



« Pour des hommes debout : appréhender la dimension psychologique des difficultés »

AG nationale - 19 et 20 avril 2011 à St Yrieix la Perche (87) par Guy Letorev

Nous étions trois représentants de la Basse-Normandie à nous rendre à l'Assemblée Générale de Solidarité Paysans. Le lieu de rendez-vous se trouvait en Limousin, au lycée agricole de La Faye, à Saint Yrieix la Perche, petite ville située non loin de Limoges. Une ferme est attenante à ce lycée, on y élève bien sûr des bovins de race limousine, et du mouton.

Avant de poursuivre sur le thème de l'AG, rappelons ce que représente Solidarité Paysans sur le plan national. **C'est un réseau de 31 associations couvrant 49 départements et employant 69 salariés.** L'équipe nationale est composée de 7 administrateurs et 2 salariés dont 1 à temps partiel. **En 2010, 2.500 familles ont été accompagnées.**

Depuis plusieurs années, nous constatons une dégradation physique et morale des personnes qui demandent à être accompagnées.

Cette réalité pousse l'association à s'ouvrir à la dimension psychosociale des difficultés.

Des contraintes accrues

La mondialisation, la concurrence de marchés, les cadres réglementaires français et européens, les crises sanitaires ou économiques majeures, ces évolutions menacent l'équilibre entre les contraintes du métier et les satisfactions qu'il procure.

Les situations et les demandes des personnes qui contactent SP ont évolué. Celles-ci sont de plus en plus humainement abîmées et leurs demandes se diversifient.

La fragilisation des hommes et des exploitations se traduit en terme financier, relationnel, de santé, de logement.

Face à ces ressentis divers :

- sentiment de culpabilité et de honte,
- image de soi dégradée, isolement,
- syndrome de dépression, idées suicidaires,
- déni de la réalité ou réactions violentes (envers le conjoint ou des tiers)

il faut développer des « outils » permettant de lever les blocages ponctuels, des nouvelles postures d'intervention pour les bénévoles accompagnateurs.

La supervision : un nouvel outil !

Après la lecture d'un travail d'observation réalisé sur le terrain pendant 5 mois par une psychosociologue pour introduire le débat, nous avons travaillé en ateliers et réfléchi aux questions suivantes :

- les problématiques psychosociales des agriculteurs identifiés sont-elles partagées au sein du réseau ?

- les difficultés pointées pour les accompagnants sont-elles partagées ? En avons-nous oublié ?

Lors d'un accompagnement, la charge émotionnelle est parfois lourde, il faut pouvoir garder une certaine hauteur de vue, la supervision en équipe est un moyen de nous aider à prendre la mesure psychosociale de l'accompagnement. Si le terme « psycho » fait un peu peur, il peut être traduit par « formation en relation humaine ».

Lors d'un autre atelier, nous avons travaillé sur les questions suivantes :

- la place du bénévole,
- entre cliniciens et experts,
- entre accompagnement et aide,
- entre technicien et accompagnateur ... le juste positionnement,
- les limites de l'accompagnement.

Nous avons eu le témoignage de SP Nord Pas de Calais, qui pratique déjà la supervision en équipe lors des réunions de relectures collectives des accompagnements. Un psychologue est présent et intervient sur ces différents aspects : dimension humaine, dimension globale, tenir compte du passé, apporter des idées neuves, recadrer, prendre du recul.

Un cas concret nous a été soumis. Nous l'avons étudié avec l'aide de la psy. Au cours de ces échanges et de la restitution qui s'en est suivie, il a été souligné :

- la nécessité de changer (parfois) de binôme pour un regard croisé des accompagnements,
- le besoin d'évaluer les limites de l'accompagnement pour ne pas tomber dans l'assistantat,
- l'importance de rester dans le cadre éthique et le respect des fondamentaux de SP,
- l'apport bénéfique des bénévoles non agriculteurs,
- l'importance de parler le même langage que les accompagnés et donner un avis « understandable ».

Au terme de cette AG, le président a souligné l'importance de développer des partenariats choisis, considérant que le partage des expériences et des préoccupations contribue à conforter notre réseau en le rendant plus visible et en permettant de porter plus efficacement nos revendications dans le cadre collectif. Il nous invite à célébrer nos réussites lorsque notre travail aboutit positivement à remettre des hommes et des femmes debout.

Communiqué de Solidarité Paysans : LA CONTRACTUALISATION

Les producteurs sont (ou vont être) sollicités pour signer les nouveaux contrats d'achat de produits dans les secteurs du lait de vache et des fruits et légumes.

En effet, la loi de modernisation agricole du 27 juillet 2010 a créé un article L 631-24 du code rural et pose que le principe du contrat écrit régulé par l'Etat devient la règle pour les produits agricoles destinés à la revente ou à une transformation sur le territoire français. Ce principe ne s'applique donc pas en cas de vente directe au consommateur. Par ailleurs, ces contrats ne seront obligatoires dans un premier temps que dans certains secteurs: lait de vache et fruits et légumes frais. La liste finale des secteurs touchés devra être arrêtée au 1er janvier 2013.

Pour les fruits et légumes, il a été annoncé une exception concernant les producteurs qui vendent sur le marché de gros mais cela n'est pas encore traduit dans la réglementation.

Les coopératives seront réputées avoir satisfait aux obligations de contractualisation écrites dès lors qu'elles intégreront dans leurs statuts ou dans leurs règlements intérieurs les clauses obligatoires des contrats, ces documents devant être remis aux associés.

Par contre, les industriels, intermédiaires mandataires, grossistes, grande distribution etc, devaient adresser aux producteurs une proposition écrite conforme aux stipulations de l'accord interprofessionnel ou aux dispositions du décret au plus tard le 1er avril 2011.

Ce sont ces propositions de contrats sur lesquels Solidarité Paysans est contactée.

Le contenu des contrats est différent d'un organisme à l'autre mais globalement le prix de vente est le plus souvent calculé en fonction de critères exclusivement fixés par l'acheteur, notamment la valorisation qu'il envisage, et non en fonction des coûts de production du vendeur. Il n'y a pas de prix garanti. Par ailleurs, le producteur s'engage à respecter un cahier des charges très strict et il n'est pas sûr que tous les signataires puissent le respecter.

La Confédération Paysanne étudie actuellement les moyens juridiques de s'opposer à ces contrats ou de renégocier une partie de leur contenu. Il semble que les professionnels dans leur ensemble estiment que les propositions contractuelles sont trop déséquilibrées.

Selon les informations recueillies auprès de Jacques Bonati, juriste à la Confédération Paysanne, il n'y a pas d'urgence à signer; en l'absence de signature c'est le contrat en cours qui continue de s'appliquer pour au moins un an dans le secteur du lait de vache.

Sans nul doute quelques agriculteurs en difficulté, en mauvais termes avec leur laiterie ou ayant des problèmes de qualité du lait, risquent d'être sanctionnés par celle-ci sous prétexte de mauvaise qualité s'ils ne signent pas le contrat proposé.

Le conseil qui peut être donné aux producteurs à qui il est fait une proposition de contractualisation est donc dans un premier temps de ne pas le signer et de la faire remonter vers les juristes du réseau Solidarité Paysans afin d'en analyser les clauses et de mesurer les risques encourus aussi bien en cas de signature que de refus de signature.

Sécheresse: annonces nationales et mobilisation locale

Dans un communiqué du 31 mai, le Ministre de l'Agriculture a décliné différentes mesures témoignant d'une mobilisation globale pour accompagner les agriculteurs touchés par la sécheresse: autorisation d'utilisation des jachères, soutien pour la mise en place de contrats entre agriculteurs pour la mise à disposition de plus d'un million de tonnes de paille à moins de 25€/t sur champ, réunion de la commission du fonds national de gestion des risques en agriculture le 15 juin pour permettre la prise d'arrêtés de reconnaissance sécheresse au 12 juillet et des indemnisations à partir du 15 septembre, mise à disposition de 700 millions d'€ de prêts de trésorerie à 1,5% pour les JA et 2% pour les autres, report des appels de cotisation MSA de juin pour tous les éleveurs, versement de 80% de la PMTVA et de 50% des DPU et des aides aux éleveurs caprins et ovins à la mi-octobre.

Localement, les chambres d'agriculture s'organisent:

- dans le Calvados, une bourse offres/demandes en paille et fourrages est mise en place (02 31 70 25 06 - l.bignet@calvados.chambagri.fr)
- dans l'Orne, cette bourse existe également (numéro Azur « Orne Solidarité Sécheresse » 0810 00 17 24 de 9h à 13h ou directement sur www.orne-agri.com).

A ce même numéro, des réponses aux questions techniques sont apportées (implantation de fourrages d'été, paille dans l'alimentation du troupeau, ...). Tous les agriculteurs ornaïens recevront un dossier technique sur ces thèmes.

